



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/05/2022

Dossier complet le :

12/05/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0157

### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un lotissement commercial - Lieu-dit "Les bons enfants" - RN113 - 13580 LA FARE LES OLIVIERS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BURGER KING CONSTRUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Clément ULAN, chef de projet

RCS / SIRET

8 0 8 5 4 0 3 5 5 0 0 0 4 3

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création de 59 places de stationnement : - 17 dans le lot n°1 (restaurant BURGER KING), - 22 dans le lot n°2 (commerce MARCEL & FILS), - 20 sur la parcelle AZ 335 à proximité immédiate.
a) - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la constitution d'un lotissement de deux lots, sans lot commun : lot n°1 de 3603m<sup>2</sup> situé au-devant de la parcelle le long de la RN 113 et lot n°2 de 2661m<sup>2</sup> situé en fond de parcelle. Les règles d'urbanisme sont appliquées et respectées à l'échelle de chaque lot et à l'échelle de toute la parcelle.

Le projet prévoit l'implantation de deux constructions sur la parcelle, une pour chaque lot. Le présent permis d'aménager établit des règles de gabarits dédiés aux bâtiments sur chaque lot et chaque construction fera l'objet d'un permis de construire spécifique séparé ultérieur. Toute construction respectera un recul de 5m par rapport aux limites de son lot ainsi que par rapport à l'alignement des voies et emprises publiques. La construction du lot n°1 respectera en outre l'emplacement réservé le long de la RN 113.

Le lot n°1 recevra un ERP de type restauration rapide BURGER KING, orienté EST-OUEST, à une altitude NGF de 51.00, accompagné d'une voie de service au volant et d'une terrasse de 220m<sup>2</sup>.

Le lot n°2 recevra un ERP de type commerce de détail MARCEL & FILS, orienté NORD-SUD, à une altitude NGF de 49.57.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le développement du quartier commercial des Bons Enfants situé à la Fare les Oliviers par la construction d'un restaurant et d'une surface commerciale de détail.

La localisation du projet, dans une zone destinée à accueillir des constructions à usage d'activités artisanales, commerciales, industrielles et de services (zone 1AUE, cf annexe 7) et à proximité des grands axes de circulation tels que la RD10 et la RD113, permet de proposer un lieu adapté autant aux locaux qu'aux personnes de passage.

Ancien site en friche, le projet permettra de réhabiliter et de revaloriser le site et de répondre également à un besoin de commerce sur la commune de la Fare-les-Oliviers. L'un des enjeux du projet est l'adaptation fine des constructions au terrain naturel, dans le but d'assurer un équilibre entre déblais et remblais.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée à Octobre 2022. La durée de ces travaux est estimée à 5 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Démolition des aménagements existants,
- Terrassements des plateformes voirie,
- Réalisation des réseaux primaires,
- Réalisation des voiries provisoires,
- Terrassements généraux,
- Constructions des bâtiments,
- Réalisation des réseaux secondaires de desserte des bâtiments,
- Réalisation des voiries définitives (reprise du revêtement de surface),
- Réalisation des aménagements paysagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux commerces. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier.

Des parkings en extérieur ouverts au public seront créés afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs clients.

Dans le cadre du présent projet, il sera réalisé 59 places de stationnement dont :

- 17 dans le lot n°1 (restaurant BURGER KING),
- 22 dans le lot n°2 (commerce MARCEL & FILS),
- 20 sur la parcelle AZ 335 à proximité immédiate.

Le terrain existant ne dispose pas à proprement parler d'accès dans la mesure où il n'est ni carrossable ni praticable. Cependant, son angle NORD-EST coïncide avec l'entrée de la traverse Hermès (accès au parking de l'îlot commercial au nord) depuis la RN 113. De plus, une ouverture existe dans le parking du centre médico-vétérinaire à l'OUEST pour respecter la servitude concernée.

Le projet prévoit donc de réaménager entièrement la zone NORD-EST de façon à créer une véritable entrée à la parcelle et à rationaliser et sécuriser la circulation au débouché de la RN 113. Une voie de circulation interne est tracée jusqu'en limite OUEST pour permettre une sortie vers la traverse Hotei jusqu'à la route de Saint Chamas. Cette voie est doublée d'un cheminement piéton connecté à l'existant.

Une sortie est également pratiquée sur la RN 113 au SUD-EST du terrain.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire, auquel sera jointe la décision de l'autorité environnementale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du lot	6 264 m <sup>2</sup>
- Emprise au sol bâtiments	1 350 m <sup>2</sup>
- Voiries et autres surfaces revêtues (cheminements piétons, terrasses, ...)	3 559 m <sup>2</sup>
- Espaces verts	1 355 m <sup>2</sup>
- Places de stationnement ouvertes au public	59 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Les bons enfants"  
RN113  
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 18' 18" 68 Lat. 4 3° 54' 84" 42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de La Fare-les-Oliviers est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 30 juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Istres est couverte par : - Un PPR Mouvements de terrain approuvé le 20 novembre 1989, - Un PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Fare les Oliviers est classée comme commune comportant des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services). La zone de projet correspond à l'ancien site "Pipeline Service" (PAC1310435) ayant pour activité le traitement et le revêtement des métaux. Aucun site de la base de données des sols pollués (BASOL) n'est référencé sur la commune de La Fare les Oliviers. Les données disponibles ne permettent pas de définir la zone de projet comme un site potentiellement pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données fournies par l'ARS, la zone de projet n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069) située à 500m à l'Ouest du projet,
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (Massif de l'Arbois) est situé à plus de 6 km de la zone de projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du commerce et du restaurant impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison de l'affluence (800 clients + 40 salariés) et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 32 m <sup>3</sup> /jour.  La ville de La Fare les Oliviers est essentiellement alimentée en eau potable par le Canal de Marseille. L'eau brute provient de la Durance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux.  Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement.  Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux.  Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'espaces verts actuellement sur le projet, il n'y a donc pas de biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (cf annexe 6) est situé à environ 500 m de la zone de projet. De plus, il n'y a aucun espace vert actuellement sur la zone du projet, et la proximité immédiate est occupée par une zone industrielle et commerciale et la route départementale, donc un milieu peu propice au développement d'espèces. Les incidences du projet sont donc négligeables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- PPR Mouvements de terrain : risque modéré séisme (B2) - PPR Retrait-gonflement des argiles : zone faiblement à moyennement exposée (B2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par la création de surfaces commerciales et une affluence estimée à 800 clients/jour, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'aménagement d'un accès cohérent et la proximité de la RD10 et de la RD113 permettront une fluidité des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser.  En phase opérationnelle, le projet engendrera une augmentation du trafic routier (trafic au sein de l'opération d'environ 840 véhicules/jour).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet. Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 15 m. Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas). L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire. Cependant, l'opération prévoit également la création de cheminements piétons ainsi que des espaces verts.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier sera composé d'un dispositif de traitement qualitatif et d'une rétention qui se vidangera à débit régulé vers le milieu naturel (infiltration). Le dimensionnement et le rejet se feront conformément au document d'urbanisme en vigueur sur la commune. Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant à proximité du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement occupée par une friche en terre battue. Le terrain fera l'objet d'une viabilisation comportant un restaurant et une surface commerciale avec stationnements ouverts au public.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures compensatoires liées au traitement de la pollution générée par le projet en annexe 8.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Le projet se situe dans une zone urbanisée,
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Zonage PLU de La Fare les Oliviers au niveau de la zone de projet  
Annexe 8 : Mesures compensatoires destinées à réduire la pollution liée au projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CLICHY

le, 29/04/2022

Signature

  
**BURGER KING CONSTRUCTION SAS**  
34 RUE MOZART  
IMMEUBLE LE CASSIOPEE  
92110 CLICHY  
RCS NANTÈRE 808 540 356